

Les membres de la Société, leur famille et leurs amis, spécialement invités, trouveront dans cette séance l'occasion d'une agréable soirée et du plus grand intérêt.

COMMUNICATIONS

Les cadrans solaires et leurs devises, par M. le Comte J. de Breda.

Il y a une quarantaine d'années, M. de Breda avait recueilli un certain nombre de devises de cadrans solaires en Dauphiné et en Provence.

Ainsi a-t-il été porté naturellement à remarquer le livre de M. Charles Boursier qui vient de paraître sur ce sujet et à l'étudier.

On sait l'usage des cadrans solaires et pourtant leur disparition progressive est un fait. Faut-il l'attribuer à l'heure d'été avec laquelle M. de Breda pense qu'une adaptation n'est pas impossible.

Mais les cadrans solaires, en général, ont une devise qu'on lit et qui frappe.

M. de Breda en a extrait quelques-unes des plus remarquables du recueil de M. Boursier et comme il était juste, il n'a pas oublié celles qu'on a pu voir à Compiègne.

Ainsi au cadran solaire du bâtiment de la bibliothèque de Saint-Corneille lisait-on autrefois la devise suivante :

« *Numeras momenta dies metiris et annos*
« *Nescius extremum quæ ferat hora diem*
« 1688. »

A la suite de cette communication, M. de Breda prie ses collègues de lui envoyer les devises qu'ils pourraient rencontrer dans notre région afin de les incorporer dans l'épigraphie de l'arrondissement de Compiègne.

**

A propos de la chapelle de la Salvation, par M. Muller.

Comme suite à sa dernière communication au sujet de la chapelle de la Salvation érigée par le roi Louis XI sur la porte de Pierrefonds, notre confrère, M. Muller, a étudié cette fois le sort du bénéfice attaché à cette fondation.

Il est vrai que cette histoire ne tarde pas à faire partie de celle du Collège de Compiègne.

En effet, dès 1625, des Lettres d'Union datées de Fontainebleau attribuent au Collège les revenus de la chapelle appelée alors de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, afin de subvenir à l'entretien des régents.

La résistance du titulaire du bénéfice en retarde cependant l'exécution jusqu'en 1652, date à laquelle, sur les instances de la ville, l'union est confirmée.

D'ailleurs, constate M. Muller, lors des projets de démolition de la porte de Pierrefonds de 1784 à 1787, il n'est plus question de la chapelle qui la surmontait, de même que l'inventaire du mobilier au moment de la reprise par les Jésuites du Collège paraît assez pauvre.